

16. 175) Règlement de l'ONU n° 175. Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des voitures particulières en ce qui concerne le contrôle de l'accélération en cas d'erreur de pédale (ACPE)

Genève, 13 novembre 2024

ENTRÉE EN VIGUEUR: 23 juin 2025, conformément au paragraphe 4 de l'article 1.

ENREGISTREMENT: 23 juin 2025, No 4789.

ÉTAT: Parties: 59.¹

TEXTE: C.N.481.2024.TREATIES-XI.B.16 du 23 December 2024 (Projet de règlement de l'ONU [n° 175] et C.N.358.2025.TREATIES-XI.B.16.175 du 2 juillet 2025 (Entrée en vigueur); C.N.53.2026.TREATIES-XI.B.16.175 du 19 janvier 2026 (Amendements).²

<i>Participant</i>	<i>Application du règlement</i>	<i>Participant</i>	<i>Application du règlement</i>
Afrique du Sud.....	23 juin 2025	Macédoine du Nord	23 juin 2025
Albanie.....	23 juin 2025	Malaisie	23 juin 2025
Allemagne.....	23 juin 2025	Monténégro.....	23 juin 2025
Andorre.....	23 juin 2025	Nigéria	23 juin 2025
Arménie	23 juin 2025	Norvège	23 juin 2025
Australie.....	23 juin 2025	Nouvelle-Zélande	23 juin 2025
Autriche	23 juin 2025	Ouganda.....	23 juin 2025
Azerbaïdjan.....	23 juin 2025	Pakistan.....	23 juin 2025
Bélarus	23 juin 2025	Pays-Bas (Royaume des).....	23 juin 2025
Belgique.....	23 juin 2025	Philippines	23 juin 2025
Bosnie-Herzégovine	23 juin 2025	Pologne	23 juin 2025
Bulgarie	23 juin 2025	Portugal.....	23 juin 2025
Croatie	23 juin 2025	République de Corée	23 juin 2025
Danemark.....	23 juin 2025	République de Moldova.....	23 juin 2025
Égypte.....	23 juin 2025	République tchèque	23 juin 2025
Espagne.....	23 juin 2025	Roumanie.....	23 juin 2025
Estonie	23 juin 2025	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	23 juin 2025
Fédération de Russie.....	23 juin 2025	Saint-Marin.....	23 juin 2025
Finlande	23 juin 2025	Serbie	23 juin 2025
France	23 juin 2025	Slovaquie	23 juin 2025
Géorgie	23 juin 2025	Slovénie	23 juin 2025
Grèce.....	23 juin 2025	Suède	23 juin 2025
Hongrie	23 juin 2025	Suisse	23 juin 2025
Italie	23 juin 2025	Thaïlande	23 juin 2025
Japon.....	23 juin 2025	Tunisie	23 juin 2025
Kazakhstan.....	23 juin 2025	Türkiye.....	23 juin 2025
Kirghizistan	23 juin 2025	Ukraine	23 juin 2025
Lettonie.....	23 juin 2025	Union européenne.....	23 juin 2025
Lituanie	23 juin 2025	Viet Nam.....	23 juin 2025
Luxembourg.....	23 juin 2025		

Notes:

¹ Le Règlement entre en vigueur à l'égard de toutes les Parties contractantes qui n'ont pas donné notification de leur désaccord, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article premier. La date figurant sous la rubrique « Application du règlement » représente la date d'entrée en vigueur du Règlement pour les Parties à l'Accord, lors de l'entrée en vigueur du Règlement, qui n'ont pas donné notification de leur désaccord, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article premier. Toute Partie contractante n'appliquant pas le Règlement peut à tout moment notifier au Secrétaire général qu'elle entend désormais l'appliquer et le Règlement entre alors en vigueur à son égard le sixième jour faisant suite à cette notification conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article premier de l'Accord. Pour ces Parties, la date figurant

sous la rubrique « Application du règlement » représente la date de dépôt de ladite notification. Les États devenant Parties à l'Accord à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement, qui n'ont pas donné notification de leur désaccord, appliquent le Règlement à partir de la date de l'entrée en vigueur de l'Accord pour ces États. Dans ces cas, la date figurant sous la rubrique « Application du règlement » représente la date de dépôt de l'instrument d'adhésion à l'Accord.

² Pour des références supplémentaires aux textes des Règlements annexés y compris leurs amendements et modifications, voir doc. [TRANS/WP.29/343](#) tel que mis à jour chaque année.